



Le CHRU de Nancy et l'Institut de Cancérologie de Lorraine mettent en place une bithérapie d'anticorps monoclonaux dans la COVID-19

Les deux établissements de santé nancéiens se coordonnent pour prendre en charge des patients infectés par la Covid-19 éligibles à un traitement par bithérapie d'anticorps monoclonaux.

[Nancy, le 29/03/2021] Le CHRU de Nancy et l'Institut de Cancérologie de Lorraine font partie des premiers établissements de santé concernés par l'administration des traitements par bithérapie d'anticorps monoclonaux des laboratoires Roche (CASIRIVIMAB et IMDEVIMAB) et Lilly (BAMLANIVIMAB et ETESEVIMAB).

Un traitement devant permettre d'éviter l'hospitalisation aux patients Covid+

Ces médicaments innovants, bénéficiant d'une ATU de cohorte, sont indiqués pour le traitement des formes symptomatiques légères à modérées de Covid-19 chez les adultes non hospitalisés pour Covid-19 et à risque élevé d'évolution vers une forme grave de Covid-19 (avis de l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes) :

- patients ayant un déficit de l'immunité lié à une pathologie ou à des traitements,
- patients à risque de complications,
- patients de plus de 80 ans.

Pour garantir un maximum d'efficacité, ce traitement doit être initié dans un délai maximal de 5 jours après le début des symptômes.

Il doit permettre d'éviter la survenue de forme grave chez ces patients et donc de limiter la nécessité de recourir à l'hospitalisation pour Covid-19.

Un parcours de prise en charge ambulatoire

Les patients potentiellement éligibles, après dépistage positif au SARS-COV-2, sont adressés par le SAMU ou leur médecin de ville (généraliste ou spécialiste) au CHRU de Nancy ou à l'ICL. L'éligibilité du patient et la prescription du traitement est confirmée par l'établissement d'accueil et le patient est ensuite orienté vers l'un des deux établissements :

- Le CHRU de Nancy assure la prise en charge de tous les patients éligibles ayant un déficit d'immunité lié à une pathologie ou à un traitement ainsi que les patients atteints d'hémopathies malignes et tumeurs du système nerveux central.
- L'ICL assure la prise en charge des patients en cours de chimiothérapie uniquement, qu'ils soient connus ou non de l'établissement au préalable.

L'ensemble de ces traitements ayant pour but d'éviter l'hospitalisation, ils sont administrés à l'occasion d'une prise en charge ambulatoire :

- Au CHRU de Nancy, au sein du service des urgences adultes (SAU).
- À l'ICL, dans le secteur Covid.

CONTACTS PRESSE CHRU de Nancy